CHAPKA ASSURANCES
Cliquez. Assurez. Voyagez.

DÉCLARATION DE SINISTRE

CAP SÉCURITÉ

CONVENTION AXA ASSISTANCE N° 2243703 - MULTIRISQUES - OPTION DÉPART IMPOSSIBLE - OPTION RÉVISION DES PRIX

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

BESOIN D'ASSISTANCE ?

HOSPITALISATION, RETOUR ANTICIPÉ, RAPATRIEMENT, ASSISTANCE, FRAIS MEDICAUX	
Contactez immédiatement et avant toute intervention, le plateau d'assistance Indiquez : - Le numéro de Convention n°2243703 - La nature d'assistance dont vous avez besoin, - Vos noms et prénoms, - Le numéro de téléphone où vous joindre.	Appelez le plateau d'assistance 24/24 et 7/7 au : +331 70 79 07 69

LES AUTRES GARANTIES DU CONTRAT
(ANNULATION, BAGAGES, RC, INDIVIDUELLE ACCIDENT, RETARD D'AVION ET/OU DE BAGAGE, DÉPART IMPOSSIBLE)

INDIQUEZ-NOUS :	DÉCLARATION PAR COURRIER
Vous devez nous déclarer votre sinistre dans les 5 jours ouvrables. Dans tous les cas vous devez nous communiquer : - Votre nom, prénom et adresse - Numéro de Convention n° 2243703 Accompagnés des documents correspondants à la liste des justificatifs selon le type de garantie précisée en page 2.	Déclarez votre sinistre en ligne : http://www.chapkadirect.fr/sinistre Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au : +33 1 74 85 50 50

CAP SÉCURITÉ

CONVENTION AXA ASSISTANCE N° 2243703 - MULTIRISQUES - OPTION DÉPART IMPOSSIBLE - OPTION RÉVISION DES PRIX

JUSTIFICATIFS EN CAS DE FRAIS MEDICAUX

Faites l'avance des frais après avoir obtenu l'accord de prise en charge d'Axa, puis adressez vos justificatifs à la sécurité sociale et votre mutuelle. Communiquez ensuite à Axa :

- Les factures asquittées des dépenses médicales,
- Le décompte de la sécurité sociale et de la mutuelle,
- Le rapport médical,
- En cas d'hospitalisation :
  - Bulletin d'hospitalisation,
  - Date, causes et circonstances du sinistre

JUSTIFICATIFS EN CAS D'ANNULATION DE VOYAGE

En cas d'annulation de votre voyage, vous devez immédiatement, et dès lors que vous avez pris connaissance de l'évènement vous empêchant de partir, annuler votre séjour auprès de l'agence de voyage. Puis faire votre déclaration de sinistre en ligne dans les 5 jours ouvrables en communiquant :

- Motif précis de l'annulation (maladie, accident, etc.) et les justificatifs relatifs à l'évènement,
- Le bulletin d'inscription au voyage,
- La facture de frais d'annulation,
- Les conditions générales de vente

JUSTIFICATIFS EN CAS DE SINISTRE BAGAGES

- Date, causes et circonstances du sinistre,
- Les factures nominatives des effets personnels,
- En cas de vol, le récépissé du dépôt de plainte établi dans les 48 heures suivant la connaissance de l'évènement auprès des autorités compétentes,
- En cas de destruction partielle ou totale, le constat établi par le responsable des dommages,
- En cas de perte durant le transport, le constat de la compagnie aérienne,
- Si indemnisation obtenue de la compagnie aérienne, la copie de remboursement.

JUSTIFICATIFS EN CAS DE RETARD DE BAGAGES

- Les factures originales des achats de première nécessités,
- Le constat de retard établi par la compagnie aérienne,
- L'attestation de livraison établie par la compagnie aérienne.

JUSTIFICATIFS EN CAS D'INTERRUPTION DE SÉJOUR

- Motif précis de l'interruption de séjour,
- Nom et numéro de dossier de l'assisteur,
- La facture détaillée du séjour faisant apparaitre les prestations terrestres (hôtel, circuits, etc.).

JUSTIFICATIFS EN CAS DE SINISTRE EN RESPONSABILITÉ CIVILE

- Une déclaration sur l'honneur mentionnant la nature, les circonstances et conséquences,
- Toutes correspondances, écrits, sommations, plis judiciaires ayant trait au sinistre,
- Aviser, également de toutes poursuites, enquêtes dont l'Assuré peut être l'objet en relation avec le sinistre déclaré.